

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 00386

Numéro SIREN : 893 305 516

Nom ou dénomination : AANSA

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 8462

Désignation de l'entreprise <u>SASU AANSA</u>				Néant ☐				
Adresse de l'entreprise <u>18 rue FRANCISCO FERRER 59170 CROIX</u>								
Numéro SIRET* <u>8 9 3 3 0 5 5 1 6 0 0 0 1 3</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>11</u>				Durée de l'exercice précédent* <u> </u>				
				Exercice N clos le <u>30/11/2021</u>				
ACTIF								
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2			
				Net 3				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012			
		Autres*	014	1 061	016	299	761	
	Immobilisations corporelles*		028	760	030	135	624	
	Immobilisations financières* (1)		040	6 000	042		6 000	
	Total I (5)		044	7 822	048	435	7 386	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
		Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	220	070		220	
		Autres* (3)	072	932	074		932	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	33 301	086		33 301	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
Total II		096	34 453	098		34 453		
Total général (I + II)				110	42 275	112	435	41 839
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		8 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)			131				
	Report à nouveau			134				
	Résultat de l'exercice			136		23 571		
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		31 571		
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		474		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)			169		9 793		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		10 267			
Total général (I + II + III)				180		41 839		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	7 822	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOI

COMPTES ANNUELS

2021

Période du 28/12/2020 au 30/11/2021

Annexe

JK

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU AANSA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/11/2021, dont le total est de 41 840 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 23 572 euros.

L'exercice a une durée de 11 mois, recouvrant la période du 28/12/2020 au 30/11/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France et en conformité avec le règlement ANC n° 2016-11 du 3 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général ainsi que les règlements ultérieurs venant le modifier;

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence, sauf lorsque les perspectives à court terme permettent d'anticiper un retour de l'activité à un niveau de rentabilité.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles		1 062		1 062
Immobilisations corporelles		760		760
Immobilisations financières		6 000		6 000
Total		7 822		7 822
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles		300		300
Immobilisations corporelles		136		136
Immobilisations financières				
Total		436		436
ACTIF NET				7 386

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 062	760	6 000	7 822
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	1 062	760	6 000	7 822
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 152 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	220	220	
Autres	932	932	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	1 152	1 152	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 euros décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Total I				

Notes sur le bilan

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges Total II				
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
Dépréciations Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)				
Dotations et reprises d'exploitation				
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

JR

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 10 268 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	475	475		
Dettes fiscales et sociales	9 433	9 433		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	360	360		
Produits constatés d'avance				
Total	10 268	10 268		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
CHARGES SOCIALES - CHARGES À PAYER	383
DIVERS - CHARGES À PAYER	360
Total	743

AANSA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 18, rue Francisco Ferrer
59170 CROIX
R. C. S. LILLE METROPOLE 893 305 516

---ooOoo---

TEXTE DES RESOLUTIONS

des DECISIONS de l'ASSOCIE UNIQUE
en DATE du 7 MARS 2022

-==--===-

Assemblée Générale du 7 MARS 2022

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice, clos le 30 novembre 2021, tels qu'il les a établis, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans son rapport de gestion.

DEUXIEME DECISION

A - AFFECTATION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 23 571.75 € de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale », soit la somme de -----	800.00 €
- Au poste « Autres Réserves », soit la somme de -----	22 771.75 €

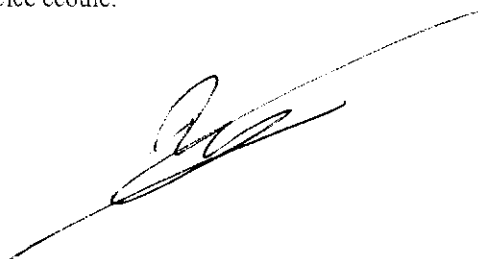
TOTAL EGAL au BENEFICE COMPTABLE-----	<u>23 571.75 €</u>
---------------------------------------	--------------------

B - DIVIDENDES DISTRIBUES au COURS des TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les associés rappellent qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices. Cet exercice étant premier.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, conformément à la loi, prend acte de l'absence des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce qui avaient été conclues au cours de l'exercice écoulé.



AANSA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 €
Siège social : 18, rue Francisco Ferrer
59170 CROIX
R. C. S. LILLE METROPOLE 893 305 516

---00000---

AFFECTATION du RESULTAT de l'EXERCICE
CLOS le 30 NOVEMBRE 2021

Assemblée Générale du 7 mars 2022

DEUXIEME DECISION

A - AFFECTATION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de 23 571.75 € de la manière suivante :

- Au poste « Réserve légale », soit la somme de -----	800.00 €
- Au poste « Autres Réserves », soit la somme de -----	22 771.75 €

TOTAL EGAL au BENEFICE COMPTABLE-----	<u>23 571.75 €</u>

B - DIVIDENDES DISTRIBUES au COURS des TROIS DERNIERS EXERCICES

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les associés rappellent qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices. Cet exercice étant premier.

Ladite décision a été adoptée.

